

Montréal, le 23 novembre 2022

PROJET: **ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON** 355 Boul. Fénélon , Dorval, Qc. H9S 5T8  
Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

PROPRIÉTAIRE: **CENTRE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS (CSSMB)**  
1100 Blvd. de la Côte-Vertu,  
Saint-Laurent, QC H4L 4V1

ARCHITECTES: **MDA Architectes**  
2030, boul. Pie IX, bureau 305  
Montréal, QC H1V 1C8

---

### **ADDENDA NO A-3**

1. Le présent document intitulé "Addenda no A-3" fait partie intégrante des documents de soumission et a préséance sur les documents émis antérieurement.
2. Le présent addenda a pour but de modifier, clarifier et/ou compléter les informations déjà émises et les entrepreneurs soumissionnaires sont tenus de s'y conformer.
3. Le présent addenda no A-3 comprend:
  - Cette page titre
  - 2 feuilles de texte en architecture (réponses, clarifications et modifications)
  - 2 feuilles de plan en architecture

A circular professional seal for the Ordre des architectes du Québec. The seal contains the text 'Ordre des architectes' at the top and 'du Québec' at the bottom. In the center, there is a signature in blue ink and the text 'MICHEL DALLAIRE ARCHITECTE'. To the left of the seal is a larger, more prominent signature in blue ink.

Michel Dallaire  
Architecte, M. arch.  
mg/ (1833 AO Addenda A-3.doc

## ADDENDA NO A-03 - ARCHITECTURE

### ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON

Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

#### **RÉPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONAIRES**

1. **Q :** *Le devis nous demande 2 couches de finition, le plan 3...qu'est-ce que l'on suit?*  
**R :** *En cas de contradiction des documents du présent appel d'offre, c'est toujours l'option la plus restrictive qui prime. En ce qui concerne la peinture, veuillez donc considérer 1 couche d'apprêt et 3 couches de peinture de finition.*
2. **Q :** *Est-ce que les portes et les cadres de portes sont à peindre?*  
**R :** *La peinture des cadres et portes ne fait pas partie du présent mandat. Veuillez protéger correctement ces éléments lors des travaux de peinture des murs et plafonds.*
3. **Q :** *Le détail de la jonction 1/A-900 est applicable seulement du côté des fenêtres. Le reste de la classe est une simple retombée en "L"?*  
**R :** *Oui*
4. **Q :** *Les sections du devis par exemple la 09 22 14, laisse penser qu'il y aurait des travaux extérieurs, est-ce bien le cas?*  
**R :** *Tous les travaux du présent mandat sont à l'intérieur. Cependant, il y aura une zone extérieure pour localiser les installations de chantier (voir plan de mobilisation en annexe)*
5. **Q :** *La section 09 21 16, mentionne de la céramique murale. Nous ne voyons rien de ça dans les plans. Est-ce que je dois prévoir une pièce ou de la céramique sera installer sur les cloisons?*  
**R :** *Il n'y a pas de céramique murale à installer dans le présent mandat.*
6. **Q :** *Dans la légende de démolition vous faites référence à des photographies (série A-250) où sont-ils?*  
**R :** *Cette note ne s'applique pas à ce projet.*
7. **Q :** *Selon le devis; Au sous-sol, la dalle de plafond est recouverte d'un plâtre-ciment ou d'un crépi. Dans quel état est le crépis? et est-ce qu'il y a un plafond suspendu au sous-sol? à identifier dans toutes les pièces où nous devons travaillé sur les conduits d'alimentation de chauffage.*  
**R :** *Il n'y a pas de crépis au plafond du vide sanitaire au sous-sol. Voir plan du sous-sol en annexe.*
8. **Q :** *Dans la légende des plans de démolition (plafond existant en tuile à démolir) vous ne parlez pas de démolir le crépis cimentaire qui semble au-dessus des tuiles, le devis parle de réparation mais ... les locaux 182, 183, 184,219, 220, 221 et 222 à mon avis doivent être tous démolie incluant le crépis s'il a lieu parce que la note 2 aux plans électrique E-051 et E-052 nous demande de changer tous les filages et s'ils sont dans l'entre-plafond il sera difficile des enlever sans démolir le crépis cimentaire si existant. Confirmez svp. C'est très important de clarifier, si cela est à faire parce que le niveau de risque change. Je n'ai pas besoin de douche si nous ne faisons pas de démolition de crépis de ces locaux.*  
**R :** *Il n'y a pas de crépis au-dessus des tuiles de plafond à démolir (tuiles de plafond existantes collées directement à la dalle de béton). Voir Add-2 pour plus d'informations à ce sujet.*

## ADDENDA NO A-03 - ARCHITECTURE

### ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON

Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

9. **Q :** Dans le plan d'architecture de démolition des plafonds (A201) vous ne démolissez pas les plafonds des locaux 166-169, 165, 162, 157, 142, 139, 138-136, 134, 112, 110, 108, 105, 199-C, 195, 193, 191. Cependant pour faire les travaux de chauffage de l'étage au plan M-302 à mon avis il faut ouvrir les plafonds de crépis cimentaire au rdc pour faire les travaux en chauffage et nous n'avons aucun détail de démolition de ces plafonds et nous n'avons pas de détail sur le ragréage à faire. Précisez svp. Si je démolis ces plafonds devant les fenêtres est-ce que je fais une retombée comme au plan 1/A900?
- R :** Veuillez démolir une section carrée de 1 pied x pied autour de chaque tuyau à manipuler ou percement à faire en mécanique. Veuillez ragréer avec un crépis cimentaire similaire, sans amiante. Peindre à la fin au *Dryfall* afin d'uniformiser l'ensemble du plafond
10. **Q :** Au sous-sol nous devons désamianter les conduits en *warp and scrap* et en sac à gant aux niveaux des valves. Est-ce que je dois construire des palissades pour faire les travaux ou un rideau de polyéthylène pourrait convenir ?
- R :** En ce qui concerne le chauffage du côté Ouest (boulevard Fénélon), les conduits à désamianter sont dans le vide sanitaire fermé. Du côté Est (cour d'école), les conduits sont au-dessus du faux plafond suspendu des salles de classe du sous-sol. Veuillez respecter les consignes de décontamination et désamiantage selon les normes en vigueur, ainsi que toutes les procédures nécessaires indiquées au devis technique.

Fin de l'addenda no A-3 en architecture

  
Michel Dallaire  
Architecte, M. Arch.

  
Ordre des architectes  
du Québec  
MICHEL DALLAIRE  
ARCHITECTE

/mg (1833 AO Addenda A-3.doc)